



Modification des règlements

Règlement particulier des compétitions : Coupe de Corse : Article 3

AVANT MODIFICATION

ARTICLE 3 :

La compétition se dispute en deux phases géographique et dirigées (tours puis compétition propre à partir des seizièmes de finale). Les dates sont proposées en début saison par la Commission Régionale d'Homologation et validées par le Comité Directeur.

- Sont exemptés des tours préliminaires les 2 finalistes de la saison précédente, les équipes engagées disputant un championnat National senior.
- Compétition propre :
 - les 16ème de finale opposeront les équipes qualifiées pour les tours préliminaires, les équipes évoluant en compétition nationale, le finaliste vaincu de la saison précédente.
 - Les 8ème de finale opposeront les qualifiés du tour précédent et le vainqueur de la saison précédente.

Pour l'ensemble de la compétition les rencontres se joueront sur le terrain du club premier nommé sauf pour le cas d'une rencontre opposant 2 clubs séparés par deux niveaux de championnat auxquels cas la rencontre se jouera sur le terrain du club de la catégorie inférieure.

- A partir des quarts de finale, la compétition se déroulera sur des terrains de niveau V minimum, ou sur des terrains homologués pour la saison de DH en cours (suivant l'article 19 des règlements des compétitions). Les clubs ne possédant pas de terrains répondant à ces critères, devront désigner, sur le formulaire d'engagement, le terrain de repli sur lequel ils disputeront éventuellement leurs matchs à partir des ¼ de finale.

La Finale se jouera sur le terrain désigné par la Ligue Corse de Football, en début de saison. Cette désignation ne pourra être modifiée que sur la demande expresse et conjointe des deux clubs sur le choix d'un autre terrain.

APRES MODIFICATION

ARTICLE 3 :

La compétition se dispute en **deux phases** :

- **1^{ère} phase géographique et dirigée (tours préliminaires réservés, prioritairement aux clubs de R4, puis R3, puis R2, et R1 en fonction du nombre d'engagés, pour atteindre les 32 clubs en 16èmes de finale).**
- **2^{nde} phase, la compétition propre à partir des seizièmes de finale (tirage intégral).**

Les dates sont proposées en début saison par la Commission Régionale d'Homologation et validées par le Comité Directeur.

Pour l'ensemble de la compétition les rencontres se joueront sur le terrain du club premier nommé sauf pour le cas d'une rencontre opposant 2 clubs séparés par deux niveaux de championnat auxquels cas la rencontre se jouera sur le terrain du club de la catégorie inférieure.

La Finale se jouera sur le terrain désigné par la L.C.F.



Modification des règlements

Règlement particulier des compétitions : Challenge d'encouragement : Article 1 et 2

AVANT MODIFICATION

ARTICLE 1 :

Il est organisé chaque année une compétition par élimination directe entre toutes les équipes de R2, R3, R4. Les engagements qui sont obligatoires, doivent être effectués sur Footclub avant le 15 Juillet, le règlement des droits d'engagements devra parvenir à la Ligue.

Pour les premiers tours, la ligue à la possibilité d'effectuer des tirages au sort dirigés par zone géographique.

Il n'est autorisé à participer à cette compétition qu'un maximum de trois joueurs ayant évolué avec l'équipe supérieure dans l'un des deux derniers matchs de championnat précédant la rencontre.

L'équipe supérieure ne jouant pas le même jour : Un joueur qui a participé à l'une des trois dernières rencontres officielles disputées par l'équipe supérieure ne peut participer à cette compétition.

Pour la Finale, possibilité d'inscrire un gardien de but remplaçant supplémentaire soit 15 Joueurs sur la feuille de match.

APRES MODIFICATION

ARTICLE 1 :

Il est organisé chaque année une compétition par élimination directe entre toutes les équipes de R2, R3, R4. Les engagements sont obligatoires.

La compétition se dispute en **deux phases** :

- **1^{ère} phase géographique et dirigée (tours préliminaires réservés, prioritairement aux clubs de R4, puis R3, puis R2, en fonction du nombre d'engagés, pour atteindre les 32 clubs en 16^{èmes} de finale).**
- **2^{nde} phase, la compétition propre à partir des seizièmes de finale (tirage intégral).**

Il n'est autorisé à participer à cette compétition qu'un maximum de trois joueurs ayant évolué avec l'équipe supérieure dans l'un des deux derniers matchs de championnat précédant la rencontre.

L'équipe supérieure ne jouant pas le même jour : Un joueur qui a participé à l'une des trois dernières rencontres officielles disputées par l'équipe supérieure ne peut participer à cette compétition.

Pour la Finale, possibilité d'inscrire un gardien de but remplaçant supplémentaire soit 15 Joueurs sur la feuille de match.



Modification des règlements

Règlement particulier des compétitions : Challenge d'encouragement : Article 1 et 2 (suite)

AVANT MODIFICATION

ARTICLE 2 :Challenge d'encouragement

L'ordre des rencontres est désigné par tirage au sort en présence des représentants des clubs. Le vainqueur et le finaliste de la saison précédente seront exempts jusqu'au 1/8ème de Finale (1/8ème de Finale non compris). Pour l'ensemble de la compétition les rencontres se joueront sur le terrain du club premier nommé sauf pour le cas d'une rencontre opposant 2 clubs séparés par deux niveaux de championnat auxquels cas la rencontre se jouera sur le terrain du club de la catégorie inférieure.

La Finale se jouera sur terrain neutre désigné par la L.C.F. La compétition est disputée par tirage au sort intégral.

APRES MODIFICATION

ARTICLE 2 :Challenge d'encouragement

L'ordre des rencontres est désigné par tirage au sort. Pour l'ensemble de la compétition les rencontres se joueront sur le terrain du club premier nommé sauf dans le cas d'une rencontre opposant 2 clubs séparés par deux niveaux de championnat auxquels cas la rencontre se jouera sur le terrain du club de la catégorie inférieure.

La Finale se jouera sur le terrain désigné par la L.C.F.